

2007/8601 - Autorisation de signer des marchés de prestations d'insertion liées aux espaces verts : lots 3, 4, 6, 7 et 8 passés au titre de l'article 30 du Code des Marchés Publics. (Direction des Espaces Verts) (BMO du 17/12/2007, p. 2363)

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une autorisation de signer différents marchés de prestations de services avec une société d'insertion pour la gestion des espaces verts, pour les lots 3, 4, 6, 7 et 8 passés au titre de l'article 30 du Code des Marchés Publics, un article qui permet de privilégier les clauses d'insertion et les entreprises d'insertion dans les marchés publics.

Mme DECIEUX Pascale : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, si j'interviens sur ce dossier ce soir, ce n'est pas pour les dépenses engendrées par ce rapport qui concerne les entreprises d'insertion car celles-ci font un travail réel et efficace auprès des publics en difficulté.

Non, ce soir je voudrais vous demander une attention plus importante sur le respect du Code des Marchés Publics, en particulier sur le respect du premier article de ce Code, à savoir l'égalité de traitement entre les candidats.

En effet, lors de la dernière Commission d'Appel d'Offres au cours de laquelle, nous avons étudié ce dossier, il s'est avéré que trois des huit lots soumis à notre examen n'ont pas été validés par les membres de votre Majorité.

Pourquoi me direz-vous ?

A priori, ce dossier qui est un MAPA, c'est-à-dire un marché à procédure adaptée dans le cadre de l'article 30 du Code des Marchés Publics, comme l'a dit votre Adjoint, ne posait aucun problème.

Or, le responsable du dossier qui nous l'a présenté, nous expliqua avec naïveté ou maladresse, je ne sais pas si c'est l'un ou l'autre ou les deux à la fois, que trois lots ne pouvaient être validés car, je cite « *la direction générale aurait demandé de négocier afin d'avoir une meilleure offre des régies de quartier* », dans tous les lots où ces régies avaient soumissionné, en particulier la Régie de la Duchère.

Il est bien évident que la direction générale n'aurait pas pris une telle décision sans votre accord !

Votre Adjoint aux Finances, ici présent, en rajouta, en arguant subitement que l'entreprise la mieux disante n'était pas capable d'exécuter tous les lots qu'on lui aurait attribués ! Ce qui était tout à fait inexact.

Imaginez mon étonnement !

Le Code des Marchés Publics a des règles sur lesquelles on ne déroge pas, surtout par convenances personnelles. Vous refusez de choisir une entreprise efficace qui l'a prouvé maintes fois, tout simplement parce que vous préférez donner le dossier à une régie de quartier. C'est tout simplement ahurissant.

Monsieur le Maire, je me suis élevée fortement contre cette décision en ayant l'appui de M. le Trésorier général et de la Direction de la Concurrence. Ces deux personnes ne prennent généralement pas leurs décisions à la légère et m'ont appuyée dans mon refus. De plus, je doute fort de la validation de ces choix par le contrôle de légalité !

Je vous demande donc, afin de rester dans la légalité, de garder le dossier tel qu'il nous a été présenté en CAO et de valider les choix tels qu'ils étaient avant toutes les palabres de cette commission. Je compte sur vous pour faire respecter la loi afin de ne pas entacher ce dossier de favoritisme ! Nous nous abstiendrons donc pour des raisons évidentes sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Decieux, ce que je souhaiterais, c'est qu'un jour le Gouvernement ait une décision claire sur le problème des marchés publics parce que, quelquefois, on nous dit « évidemment c'est le moins-disant qui doit être forcément choisi. Et un autre jour, des autorités non des moindres puisque c'était le Président de la République venant à Lyon, dit « il va falloir réformer le Code des Marchés publics et faire comme aux Etats-Unis un small business act, de manière à pouvoir privilégier les petites entreprises, pour que notre tissu économique puisse être préservé, autrement nous n'aurons plus que quatre ou cinq grandes majeures et il n'y aura plus aucune entreprise dans notre territoire. Dans le même temps, on nous dit qu'il faut faire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers difficiles, un acte majeur de la politique.

Moi je veux tout simplement savoir, nous obéirons bien évidemment à la loi, et qu'on nous dise simplement de manière claire ce qu'on veut effectivement au travers du Code des Marchés publics, et qu'on nous donne une fois pour toutes un usage du Code de ces marchés publics qui ne change pas toutes les trois semaines parce que, comme vous le savez, en l'espace on va dire de quelques années, nous avons dû à peu près changer trois ou quatre fois effectivement le Code des Marchés publics et notre service juridique, je ne sais pas à la Ville de Lyon, mais ce matin j'en parlais au Grand Lyon, nous avons embauché 21 personnes supplémentaires du fait de la complexification des marchés publics. Lorsqu'on dit qu'il faut réduire le nombre de fonctionnaires et que, aujourd'hui, cela grève nos budgets, et bien si on commençait par donner un peu de simplification, un peu de clarté, un peu de continuité, nous en serions fort aise.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

Mme DECIEUX Pascale : Je vous demande de répondre à la question que je vous ai posée. Vous noyez le poisson...

M. LE MAIRE : Je viens de vous répondre Madame Decieux. Ma réponse peut ne pas vous convenir, mais c'est la réponse que je vous donne.

(Le Groupe Unir Pour Lyon a voté contre, le Groupe UMP s'est abstenu.)

(Adopté.)